

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR 3 DEMANDES D'AUTORISATIONS  
ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU PROJET DE RECHARGEMENT  
D'ENTRETIEN PLURIANNUEL SUR 3 SECTEURS  
BOCCA-MIDI, CROISETTE ET GAZAGNAIRE**

**COMMUNE DE CANNES**

**RAPPORT D'ENQUÊTE**

**Destinataires :**

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes - Service Maritime
- Monsieur le Maire de la Ville de Cannes
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

## SOMMAIRE

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>CADRE GENERAL DU PROJET</b>                                                                  | 3  |
| 1 - Préambule                                                                                   | 3  |
| 2 - Objet de l'enquête publique                                                                 | 3  |
| 3 -Cadre juridique                                                                              | 3  |
| 4 -Caractéristiques générales du projet                                                         | 4  |
| 5- Débat public et concertation                                                                 | 5  |
| 6 - Composition du dossier                                                                      | 5  |
| <br><b>ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b>                                                   | 7  |
| 1 - Désignation du commissaire enquêteur                                                        | 7  |
| 2 - Réception des dossiers par le commissaire enquêteur                                         | 7  |
| 3 - Visite des lieux                                                                            | 7  |
| 4 - Appréciation des éléments principaux du dossier                                             | 7  |
| <br><b>DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b>                                                    | 10 |
| 1 - Accès du public au dossier et permanences                                                   | 10 |
| 2 - Climat                                                                                      | 10 |
| 3 - Publicité                                                                                   | 10 |
| 4 - Clôture de l'enquête publique                                                               | 10 |
| 5 - Bilan comptable des observations du public                                                  | 11 |
| 6 - Procès-verbal de synthèse                                                                   | 11 |
| <br><b>ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DE LA REPONSE AU PROCES-VERBAL DE<br/>SYNTHESE</b> | 12 |
| 1 - Analyse des observations du public                                                          | 12 |
| 2 - Analyse du courrier en réponse de la ville de Cannes au procès-verbal de synthèse           | 15 |
| <br><b>ANNEXES</b>                                                                              | 16 |

## **CADRE GENERAL DU PROJET**

### **1 - Préambule**

Seconde ville du département des Alpes-Maritimes en termes de population, la Ville de Cannes dispose d'un linéaire de plages très important.

Ces plages constituent un élément majeur de son attractivité touristique et font l'objet depuis longtemps d'une politique d'embellissement et d'amélioration des conditions d'accueil des vacanciers et des résidents.

Cette politique a trouvé sa récompense en 2020 par l'attribution du Label européen « Pavillon bleu »

Depuis 2004, des rechargements sédimentaires annuels sont effectués sur certaines plages pour compenser les effets de l'érosion côtière et maintenir ainsi les activités balnéaires à un niveau satisfaisant.

Cependant, ces rechargements annuels s'avèrent insuffisants pour compenser le rétrécissement de la bande sableuse des plages, dû notamment aux fortes tempêtes, de plus en plus fréquentes.

La Ville de Cannes souhaite, en conséquence, mener une campagne de réensablement durant 5 années consécutives sur les plages Bocca-Midi, Croisette et Gazagnaire, qui, au-delà du rétablissement du « trait de côte », aura aussi pour effet de créer une zone tampon de protection contre les tempêtes.

### **2 - Objet de l'enquête publique**

Le projet a fait l'objet de la part de la Ville de Cannes de trois demandes d'autorisations environnementales en date du 11 mai 2021 dans le cadre des articles R. 181-1 et R. 214-1 du Code de l'Environnement

Conformément aux articles R. 122-2 et R. 122-3 du Code de l'Environnement et aux décisions relatives aux demandes au cas par cas, le projet dans son ensemble est soumis à une étude d'impact, commune et globale.

Or, les articles R. 181-36 et R. 123-1 du Code de l'Environnement disposent que les projets soumis à étude d'impact font l'objet d'une enquête publique.

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes AP N° 2022-254 en date du 15 mars 2022.

### **3 - Cadre juridique :**

#### **A - Textes législatifs et réglementaires**

##### **1 – Enquête publique**

- Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-27 relatifs au champ d'application des enquêtes publiques et au déroulement de la procédure administrative de ces enquêtes ;

- Arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévues par le Code de l'environnement

##### **2 – Autorisations environnementales**

- Code de l'environnement : Articles L.211-1 à 14 relatifs au régime général et la gestion de la ressource en eau, L.214-1 à 6 et R.214- 1 à 60, relatifs aux régimes d'autorisation des

installations, ouvrages, travaux et activités, L. 122-1 à 15 relatifs aux études d'impact des projets, L.181-1 à 23 relatifs aux autorisations environnementales et R. 181-1 à 56.

### **3 – Conformité et compatibilité du projet**

- directive cadre sur l'eau (DCE) n°2000/60 du 23 octobre 2000 ;
- directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) n°2008/56/CE du 17 juin 2008 ;
- décret du 16 août 2011, fixant le régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ;
- arrêté préfectoral n°2015-168 du 3 mars 2015 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L. 414- 4 du Code de l'environnement, des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- arrêté du 3 décembre 2015, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;
- arrêté inter-préfectoral du 8 avril 2016, portant approbation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » ;
- arrêté inter-préfectoral du 04 octobre 2019, portant approbation des deux premières parties (volet stratégique) du document stratégique de façade (DSF) Méditerranée ;
- arrêté inter-préfectoral du 20 octobre 2021, portant approbation de la troisième partie du document stratégique de façade (DSF) Méditerranée (dispositif de suivi) ;
- arrêté du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées (notamment herbiers de posidonies et cymodocées) ;
- arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégée sur l'ensemble du territoire ;
- décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- arrêté du préfet maritime n°4/98 en date du 2 février 1998 relatif à la réalisation des travaux dans les eaux et rades de la région maritime Méditerranée ;
- arrêté du 3 décembre 2015, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;
- arrêté inter-préfectoral du 8 avril 2016, portant approbation du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » ;
- arrêté du préfet maritime n°4/98 en date du 2 février 1998 relatif à la réalisation des travaux dans les eaux et rades de la région maritime Méditerranée ;

### **B – Débat public et concertation préalable**

- articles L 121-15-1 à L 121-21 du code de l'environnement : concertation préalable
- articles L 121-15-1 à L 121-21 du code de l'environnement : débat public et concertation préalable relevant de la Commission nationale du débat public

### **4 - Caractéristiques générales du projet**

Le projet se situe dans la continuité de l'entretien régulier assuré par la Ville de Cannes en fonction des spécificités environnementales et hydro-sédimentaires de chaque secteur de plages, Bocca-Midi, Croisette et Gazagnaire.

Or, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages incombent à la Ville de Cannes dans le cadre d'une concession de l'Etat.

Plus précisément, cette concession impose à la Commune d'« assurer la conservation et la maintenance des plages dans les dimensions évoquées, éventuellement par apport de matériaux qui seront régalingés par ses soins. En particulier, un profil convenable de la plage devra être établi pour le début de la saison balnéaire ».

Le projet de la Ville de Cannes s'inscrit donc dans ses obligations en tant que concessionnaire. Les demandes d'autorisations portent sur un réensablement des plages pour une durée de 5 ans afin notamment de disposer de suffisamment de données, à l'issue de cette période, pour en évaluer les effets.

Le réensablement annuel prévu est d'un volume total d'environ 11700 m3 soit :

Bocca-Midi : environ 8000m3

Croisette : environ 2000 m3

Gazagnaire : environ 1700 m3

Concernant le coût prévisionnel annuel des travaux, il s'élève à :

Bocca/Midi : 400 000 €

Croisette : 100 000 €

Gazagnaire : 85 000 €

Soit un total annuel de 585 000 € et un coût prévisionnel sur 5 ans de 2 925 000,00 € HT

## **5 - Débat public et concertation**

Il convient de préciser que la Ville de Cannes n'a pas procédé à une concertation préalable liée au projet, ce dernier ne le justifiant pas au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme (courrier de M. le Maire de Cannes en date du 21 mars 2022)

## **6 - Composition du dossier**

### **Dossier secteur Bocca- Midi**

Pièce n° 1 : Les textes règlementaires

Attestation par le porteur de projets qu'aucun débat public ni de concertation préalable n'ont été réalisés en amont du projet

Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

Pièce n° 2 : Plan de situation

Pièce n° 3 : Dossier de demande d'autorisation comprenant un résumé non technique

Pièce n° 4 : Etude d'impact et son résumé non technique

Pièce n° 5 : Avis de l'autorité environnementale

Pièce n° 6 : Réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale

Pièce n° 7 : Avis des personnes publiques concernées

Pièce n° 8 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique

Pièce n° 9 : Certificats d'affichage et de publicité

Pièces n° 10 : Registres d'enquête publique

### **Dossier secteur Croisette**

Pièce n° 1 : Les textes règlementaires

Attestation par le porteur de projets qu'aucun débat public ni de concertation préalable n'ont été réalisés en amont du projet

Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

Pièce n° 2 : Plan de situation

Pièce n° 3 : Dossier de demande d'autorisation comprenant un résumé non technique

Pièce n° 4 : Etude d'impact et son résumé non technique  
Pièce n° 5 : Avis de l'autorité environnementale  
Pièce n° 6 : Réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale  
Pièce n° 7 : Avis des personnes publiques concernées  
Pièce n° 8 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Pièce n° 9 : Certificats d'affichage et de publicité  
Pièces n° 10 : Registres d'enquête publique

#### **Dossier secteur Gazagnaire**

Pièce n° 1 : Les textes règlementaires  
Attestation par le porteur de projets qu'aucun débat public ni de concertation préalable n'ont été réalisés en amont du projet  
Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet  
Pièce n° 2 : Plan de situation  
Pièce n° 3 : Dossier de demande d'autorisation comprenant un résumé non technique  
Pièce n° 4 : Etude d'impact et son résumé non technique  
Pièce n° 5 : Avis de l'autorité environnementale  
Pièce n° 6 : Réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale  
Pièce n° 7 : Avis des personnes publiques concernées  
Pièce n° 8 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Pièce n° 9 : Certificats d'affichage et de publicité  
Pièces n° 10 : Registres d'enquête publique

La pièce n° 4 : Étude d'impact et son résumé non technique, commune aux 3 dossiers, figure en un seul exemplaire dans une chemise

## **ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

### **1 - Désignation du Commissaire Enquêteur**

Par décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice n° 222 000002/06 en date du 3 février 2022, j'ai été désigné comme Commissaire Enquêteur de cette enquête publique.

J'ai déclaré sur l'honneur, ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions.

### **2 - Réception des dossiers par le Commissaire Enquêteur**

Trois réunions préparatoires ont eu lieu.

La première le 2 mars 2022, au cours de laquelle le dossier m'a été présenté dans ses aspects techniques et de procédure par Mmes LAVABRE et SEGUIN du Service Maritime de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au Centre Administratif du Département des Alpes-Maritimes (CADAM), le dossier m'ayant été adressé préalablement par voie électronique le 4 février 2022.

J'ai ensuite rencontré Mme BIANQUIS, responsable du service Infrastructures Maritimes de la Ville de Cannes le 4 mars 2022 à la Mairie Annexe de la Ferrage d'une part pour une présentation technique du dossier et échange avec le bureau d'études ICTP en visioconférence, et d'autre part afin de déterminer les dates, lieux, horaires de consultation par le public et de permanence.

Une troisième réunion s'est tenue au CADAM le 11 avril 2022, avec Mmes LAVABRE, SEGUIN et BIANQUIS afin de finaliser le dossier dans ses aspects pratiques : publicité, publications dans les J.O.A.L., sites permettant au public de consulter le dossier, d'inscrire des observations et d'adresser des courriers.

Les 2 dossiers, un par lieu de mise à disposition du public, m'ont été remis par Mme BIANQUIS à la Mairie annexe de la Ferrage le 15 avril 2022.

J'ai signé l'ensemble des pièces des 2 dossiers, puis côté et paraphé les 2 registres d'enquête.

### **3 - Visite des lieux**

Je précise que j'ai effectué, seul, une visite des 3 sites.

### **4 - Appréciation des éléments principaux du dossier**

Pièces n° 2 : Plans de situation

#### **Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Les plans de situation sont très clairs et permettent de bien visualiser les 3 espaces concernés par le projet.

Pièces n° 3 : Dossiers de demandes d'autorisation contenant un résumé non technique :

L'objectif du projet est clairement défini dans les 3 demandes.

Il est de conserver, dans les 3 secteurs, une largeur de plage suffisante afin de limiter les franchissements de la mer, les impacts sur les infrastructures et assurer ainsi la poursuite des activités économiques, touristiques et balnéaires.

Les documents propres à chaque demande contiennent des informations relatives au contexte et à la localisation, notamment par rapport à la zone Natura 2000, la ZNIEFF et le Sanctuaire Pélagos et traitent de la compatibilité avec les différents documents de planification.

Les travaux projetés y sont décrits très précisément de même que les moyens de protection prévus.

Les « addendum » contiennent une analyse des résultats d'études relatives aux herbiers de posidonie et de cymodocées ainsi que de leur prise en compte dans le déroulement des travaux, plus particulièrement dans le secteur Gagnaire où l'herbier est très proche. Enfin, les documents « Présentation du projet - mesures ERC » concernant les plages Bocca-Midi et Croisette détaillent les moyens de surveillance en phase travaux puis exploitation.

### **Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Documents complets fournissant une information claire et accessible sur le projet dans les domaines administratifs, techniques et environnementaux.

#### Pièce n° 4 : Étude d'impact et son résumé non technique

L'étude d'impact prend en compte le projet dans son ensemble.

Elle comporte un volet réglementaire, une étude des enjeux environnementaux au travers d'un historique du contexte sous ses aspects, entre autres, urbanistiques, patrimoniaux, climatiques, hydrodynamiques, hydro sédimentaires, hydrologiques et en termes de biodiversité.

Elle traite ensuite des effets liés aux travaux et des mesures prévues pour les corriger, tant sur le milieu marin que par rapport aux riverains et usagers, ainsi que du suivi qui sera mis en place. Enfin, l'étude d'impact évoque la compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Rhône Méditerranée 2016 - 2021, avec le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), le Document stratégique de façade et le Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA.

### **Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Document contenant des informations techniques et scientifiques extrêmement précises, mais compréhensibles par un public non spécialiste en ce qu'elles sont très bien synthétisées, comme le signale d'ailleurs la Mission régionale d'Autorité Environnementale P.A.C.A. dans son avis délibéré.

#### Pièce n° 5 : Avis délibéré de l'autorité environnementale

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale P.A.C.A. (MRAe) identifie les enjeux environnementaux suivants :

- préservation du milieu marin (milieux et espèces),
- prise en compte du phénomène d'érosion du littoral vis-à-vis du maintien du trait de côte et du risque de subversion marine,
- limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- suivi topo-bathymétrique.

La MRAe formule un certain nombre de recommandations qui consistent à demander à la Ville de Cannes de détailler, de préciser de compléter et de mieux justifier son projet par rapport à ces enjeux.

#### Pièce n° 6 : Réponse à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 6 janvier 2022

Les réponses de la Ville de Cannes à la MRAe sont précises et argumentées en particulier sur les points suivants :

- provenance et volumes de sédiments apportés sur la plage de La Croisette,

- méthode de dimensionnement du rechargement des plages,
- prise en compte des objectifs du document stratégique de façade Méditerranée,
- réalisation d'un bilan de l'efficacité des moyens antérieurement mis en œuvre et d'une étude prospective à long terme sur les éventuelles solutions de substitution,
- gestion des banquettes de posidonies,
- identification des espèces et habitats des fonds sableux de la plage de la Croisette,
- évaluation des effets du dragage sur les habitats et espèces,
- complément au suivi des herbiers de posidonies et de cymodocées par surveillance des espèces (poissons, macro invertébrés...),
- modalités de suivi du trait de côte,
- justification de l'effet attendu du projet quant à la réduction des risques de subversion marine.

#### **Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Le mémoire en réponse de la Ville de Cannes complète de manière satisfaisante l'étude d'impact dans le sens d'une prise en compte de l'ensemble des problématiques environnementales du projet.

#### Pièce n° 7 : Avis des personnes publiques concernées

Les personnes publiques concernées, Agence Régionale de Santé (ARS), Ville d'Antibes animatrice du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes-Iles de Lérins, Pôle Activités Maritime de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, ont formulé un avis favorable au projet avec cependant obligation de mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction des risques de dégradation des milieux marins sensibles au cours des travaux ainsi que de suivi de l'évolution des fonds.

#### **Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Ces mesures d'évitement et de réduction des risques ont été prises en compte dans le projet, de même que le suivi de l'évolution des fonds

## **DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

### **1 - Accès du public au dossier et permanences**

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à cet arrêté, le siège de l'enquête était la Mairie de Cannes.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête ont été tenus à la disposition du public du mardi 19 avril 2022 au vendredi 20 mai 2022 à la Mairie annexe de Cannes de la Bocca, la Licorne, 23 avenue Francis Tonner et à la Capitainerie du port Pierre Canto, boulevard de la Croisette, aux jours d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

J'ai, pour ma part, été présent et à même de recevoir les observations écrites et orales à la Capitainerie du port Pierre Canto les lundis 25 avril et 9 mai 2022 de 14h00 à 17h00 et à la Mairie annexe de la Bocca les lundis 2 mai et 16 mai 2022 de 14h00 à 17h00.

Le dossier a, par ailleurs, été disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>.

Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient être adressées par courrier à la Mairie de Cannes mais aussi par messagerie sur le site [ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr) et tenues à disposition du public aux lieux d'enquête ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes ci-dessus désigné.

Enfin, le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public étaient communicables aux frais de la personne qui en faisait la demande à la Ville de Cannes, à l'adresse de l'Hôtel de Ville.

### **2 - Climat**

Aucun incident n'a été à déplorer au cours de cette enquête

### **3 - Publicité**

La publicité a été assurée telle que le prévoit la réglementation en la matière.

Je me suis rendu sur les 2 sites d'enquête publique le 19 avril 2022, premier jour de l'enquête avant 9h00, et j'ai constaté que les affiches, très visibles, avaient été apposées à l'extérieur, de même qu'à l'Hôtel de Ville de Cannes, siège de l'enquête.

Elles sont restées en place pendant toute la durée de l'enquête.

Par ailleurs, l'avis d'enquête publique a paru dans les numéros du quotidien « Nice-Matin » du 24 mars et du 21 avril 2022 ainsi que dans l'hebdomadaire « Les Petites Affiches » dans les numéros du 18 au 24 mars 2022 et du 15 au 21 avril 2022.

### **4- Clôture de l'enquête publique**

J'ai procédé le 23 mai 2022 à 11h30 à la clôture des 2 registres d'enquête publique en présence de Mme BIANQUIS, responsable du service Infrastructures Maritimes de la Ville de Cannes, à la Mairie Annexe de la Ferrage.

J'ai récupéré les 2 registres d'enquête publique ainsi qu'un des 2 dossiers.

## **5 - Bilan comptable des observations du public**

Au cours de cette enquête, 33 observations ont été inscrites sur les registres, 20 sur celui mis à disposition du public à la Mairie Annexe de la Bocca et 13 sur celui mis à disposition à la Capitainerie du Port Pierre Canto.

Aucune observation n'a été adressée par courrier à la Ville de Cannes ou formulée par mail sur le site [ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr).

Par ailleurs, aucun dossier d'enquête publique n'a été demandé à la Ville de Cannes à titre payant.

Je n'ai, pour ma part, reçu que 2 personnes (du même bureau d'études) lors de mes 4 permanences.

## **6 - Procès-verbal de synthèse des observations du public**

Le Procès-Verbal de synthèse des observations du public, adressé en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement a été remis par courriel à Mme BIANQUIS, responsable du service Infrastructures Maritimes de la Ville de Cannes le 25 mai 2022 dans le cadre d'un contact du même jour, avec copie à Mmes LAVABRE et SEGUIN du Service Maritime de la DDTM.

Ce document figure en annexe.

Mme BIANQUIS a pris connaissance de ce document et en a accusé réception le 27 mai 2022, le 26 mai 2022 étant un jour férié.

## ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DE LA REPONSE DE LA VILLE DE CANNES AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

### 1 - Analyse des observations du public

J'ai procédé à un classement des observations en distinguant celles qui concernaient l'ensemble du projet de celles qui concernaient plus spécifiquement un secteur.

J'ai repris l'intégralité desdites observations sans cependant indiquer les dates ni les identités des rédactrices et rédacteurs, lesquelles figurent cependant sur le procès-verbal de synthèse.

#### a) Observations relatives à l'ensemble du projet

##### *1) Pour Gazagnaire :*

*Réensabler la portion presque mise à nu permettra, en ricochet, de s'occuper au mieux de l'ensablement du port du Mouré rouge, par effet de vases communicants.*

##### *2) Pour Midi-Bocca :*

*Rajouter du beau sable fin blond en abondance permettra, en outre, de l'apport touristique, de :*  
*- créer une ligne régulière maritime à navettes électriques entre Mandelieu et le Vieux Port*  
*- créer aussi un ponton au droit de « Thalès Aliéna Space », vecteur d'emploi cannois importantissime pour l'économie locale. C'est un besoin.*

##### *3) Pour la Croisette :*

*A) Priorité au confort et à l'esthétique pour le prestige et la réputation haut de gamme de la cité des Festivals pour toutes activités annexes hors balnéaires.*

*B) je vois la digue sous-marine à fleur d'eau, qui a son rôle à jouer lors des tempêtes hivernales à coups de mer destructeurs du secteur privé de plages aménagées pour le public. Ça a de l'inhérence et de l'importance. Va de pair. Lié.*

*C) Ancrage des navires (paquebots et autres unités de navires de guerre, yachts...)  
Il y a urgence.*

*Opération nécessaire pour la conservation des plages Cannes et Croisette.*

*Soutien de l'ensablement des plages de Cannes. Projet d'une grande importance pour notre ville de Cannes.*

*Opération nécessaire et utile à la conservation des plages.*

*Opération nécessaire.*

*Si la Croisette semble moins impactée il vaut mieux anticiper et effectivement réensabler la plage. Pour Gazagnaire et Bocca-Midi cela est non seulement nécessaire mais primordial afin que les cannoises, cannois puissent profiter des plages sans oublier nos voisins qui viennent aussi se baigner à Cannes. J'approuve totalement.*

*Avis très favorable et nécessaire.*

*Avis plus que favorable pour le réensablement de toutes les plages dont Croisette Gazagnaire mais surtout la Bocca Midi et dans le secteur de la Bocca.*

*L'embellissement de Boccacabana doit s'accompagner d'une offre suffisante de superficie de plages pour rendre cette partie de Cannes complètement attractive.*

*Avis plus que favorable pour embellir les plages. L'ensablement est utile et nécessaire pour les cannois et boccassiens et en plus pour nos visiteurs.*

*Tout à fait d'accord avec le réensablement des plages qui favorise l'embellissement de notre bord de mer et favorise l'accueil des estivants.*

*Avis très favorable au réensablement des plages. L'embellissement constant de notre littoral est un merveilleux projet pour notre cadre de vie et qualité de vie, pour nous, cannois et boccassiens et nos visiteurs.*

*L'ensablement est une nécessité absolue, il faut maintenir l'esthétique de notre patrimoine afin que nos touristes soient toujours émerveillés par Cannes et reviennent chaque année nous rendre visite.*

*Cannes est une ville mythique qui attire. La demande touristique est forte, l'offre doit être à la hauteur. La plage et son doux sable fin fait partie du rêve. Le réensablement me semble impératif, de façon régulière. Merci.*

*Merci à Monsieur le Maire pour sa gestion admirable. Bien entendu cette initiative est cohérente avec le prestige de notre ville bien-aimée.*

*Merci à Monsieur le Maire et je confirme que je suis tout à fait favorable à l'ensablage des plages Cannoises.*

*OK pour le réensablement.*

*Je suis pour le projet d'ensablement.*

#### **b) Observations relatives au secteur Bocca-Midi**

*Tout à fait favorable pour l'ensablement des plages de La Bocca surtout la 29.*

*Avis favorable pour l'ensablement des plages du boulevard du Midi surtout à La Bocca. Il est plus que temps de réensabler les plages qui chaque année se réduisent surtout face à La Bocca.*

*Plein accord avec ce qui est énoncé ci-dessus.*

*Favorable pour l'ensablement des plages de La Bocca et essentiellement la 29 et le nettoyage de la descente (handicapés et poussettes).*

*Idem*

*Tout à fait d'accord pour l'ensablement des plages et surtout la 29 qui est minable et le nettoyage de la descente au 29 qui est fort ensablée un gros handicap pour les poussettes et les fauteuils roulants.*

*Je suis également favorable à l'ensablement des plages. Que deviendrait le boulevard du Midi Louise Moreau sans les plages. Il serait déserté par les touristes. Il faudrait agrandir les plages sur la mer.*

*Je suis tout à fait favorable au réensablement des plages de Cannes.  
A quoi aurait servi de faire Boccacabana si on a plus de plages.*

*Après la réalisation des travaux Boccacabana puis bientôt La Darse, gardons nos plages, alors oui il faut absolument réensabler ces belles plages.*

*Tout à fait d'accord pour le réensablement des plages de La Bocca*

*Nous espérons que les plages de La Bocca ne seront pas oubliées pour le réensablement plus que nécessaire.*

c) Observations relatives au secteur Croisette

*L'ensablement annuel de la Croisette est très attendu par les cannois et les touristes qui ont l'habitude de profiter d'une plage magnifique au sable blanc.*

*Ensablement des plages de la Croisette indispensable pour maintenir l'esthétique de celle-ci comme chaque année très attendu.*

d) Observations relatives aux plages Gazanière

*Réensabler la portion presque mise à nu permettra, en ricochet, de s'occuper au mieux de l'ensablement du port du Mouré rouge, par effet de vases communicants.*

**Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Comme je le soulignais dans le procès-verbal, il se dégage des observations figurant sur les registres une incontestable adhésion au projet.

Aucune opposition ni même de réserve ne sont à signaler dans les 2 registres.

Le rechargement des plages, auquel les cannois sont habitués, est perçu comme une contribution majeure à la préservation d'un cadre de vie privilégié et à la forte attractivité touristique qu'exerce la Ville de Cannes.

La plupart des observations ont un caractère général et n'entrent pas dans le détail de la technique ou d'un secteur.

Secteur Bocca-Midi

Le secteur Bocca-Midi est celui qui a suscité le plus d'observations spécifiques.

Le rechargement des plages apparaît d'autant plus opportun à certains contributeurs qu'il est vu comme un complément nécessaire aux projets Boccacabana et réhabilitation de la Darse, actuellement menés par la Ville de Cannes.

Une attention particulière est portée à la plage 29.

Secteur Croisette

Concernant ce secteur, peu d'observations, mais orientées vers le maintien de l'esthétique d'un lieu vu comme exceptionnel et, par ailleurs, ayant déjà fait l'objet d'aménagements pour éviter l'érosion sédimentaire consécutive aux tempêtes.

Secteur Gazagnaire

Très peu d'allusions à ce secteur dans les observations.

L'utilisation du sable du port du Mouré rouge pour recharger la plage est évoquée dans une observation mais il s'agit d'une solution que la Ville de Cannes avait étudiée mais pas retenue en raison de la mauvaise qualité physico-chimique dudit sable.

e) Observation relative à la technique de réensablement

*Après lecture du dossier de rechargement des plages de Cannes nous tenions à apporter une information importante concernant la fourniture de sables respectant les caractéristiques granulométriques et qualitatives souhaitées, étant situés à proximité immédiate des plages de Cannes (quelques kilomètres). En effet un projet de dragage du Riou de l'Argentière est en cours et permettrait de fournir 2500 m<sup>3</sup> de sable. Ceci permettrait de réduire considérablement le bilan carbone par rapport aux provenances prévues (Le Bausset et Villeneuve-Loubet) dans le sens d'une diminution de la consommation de la ressource minérale.*

**Commentaire du Commissaire Enquêteur**

Compte tenu de la préoccupation environnementale qui sous-tend le projet, cette proposition a fait l'objet d'une question de ma part, la seule posée à la Ville de Cannes dans le cadre du procès-verbal de synthèse qui lui a été adressé.

**2 - Analyse du courrier en réponse de la Ville de Cannes au procès-verbal de synthèse**

Le courrier en réponse de la Ville de Cannes est daté du 7 juin 2022.

Il figure en annexe au présent rapport.

La Ville de Cannes n'est pas opposée au principe de l'utilisation de sable provenant de dragage d'autant que le procédé va être mis en œuvre dans le secteur Croisette.

Les qualités physico-chimiques et granulométriques du sable du Riou d'Argentière devront cependant faire l'objet d'un contrôle de même que sa qualité paysagère, critère important à prendre en compte dans des sites inscrits ou classés comme ceux de la Ville de Cannes.

Par ailleurs, le volume disponible ne pourrait que constituer un complément à l'approvisionnement prévu.

Enfin, la Ville de Cannes a recours à une entreprise pour effectuer les réensablements annuels, à laquelle elle est liée par un marché public de type accord- cadre.

Elle n'est donc pas en mesure d'imposer un fournisseur de sable à cette entreprise qui pourrait cependant trouver un intérêt économique dans la proposition, compte tenu de la proximité du site de dragage.

**Commentaire du Commissaire Enquêteur**

La réponse de la Ville de Cannes est satisfaisante en ce qu'elle fait état de l'intention d'étudier la proposition.

Fait à Golfe-Juan le 8 juin 2022

Le Commissaire Enquêteur

Gérard RENAUD

## **ANNEXES**

# **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR 3 DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU PROJET DE RECHARGEMENT D'ENTRETIEN PLURIANNUEL SUR 3 SECTEURS, BOCCA-MIDI, CROISETTE ET GAZAGNAIRE, COMMUNE DE CANNES**

## **PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES ET ORALES**

Le présent procès-verbal est établi au titre de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement.

L'enquête publique unique pour 3 demandes d'autorisations environnementales relatives au projet de rechargement d'entretien pluriannuel dans 3 secteurs de la commune de Cannes, Bocca-Midi, Croisette et Gazagnaire organisée au titre des articles L. 123-1 à 18, L. 214-1 à 6 et L. 181-1 à 23 du Code de l'environnement a été ouverte par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2022.

J'ai été désigné comme commissaire enquêteur de cette enquête publique par décision n° E222000002/06 du Tribunal Administratif en date du 3 février 2022.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le siège de l'enquête était fixé à la mairie de Cannes, les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête ayant été tenus à la disposition du public durant 32 jours soit du mardi 19 avril 2022 au vendredi 20 mai 2022 à la Mairie annexe de la Bocca, La Licorne 23 avenue Francis Tonner 06400 Cannes et à la Capitainerie du Port Canto Boulevard de la Croisette 06400 Cannes, aux jours d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier a, par ailleurs, été disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>  
Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient être adressées par courrier à la Mairie de Cannes mais aussi par messagerie sur le site [ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr) et tenues à disposition du public aux lieux d'enquête ainsi que sur le site <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public étaient communicables au frais de la personne qui en faisait la demande à la Ville de Cannes, à l'adresse de l'Hôtel de Ville.

Enfin, j'ai été présent et à même de recevoir les observations écrites ou orales à la Capitainerie du Port Pierre Canto les lundis 25 avril et 9 mai 2022 de 14h00 à 17h00 et à la Mairie Annexe de La Bocca les lundis 2 mai et 16 mai 2022 de 14h00 à 17h00.

Les 2 registres d'enquête publique ainsi que le dossier m'ont été remis le 23 mai la Mairie Annexe de La Ferrage par Mme Bianquis, responsable du service Infrastructures Maritimes. J'ai procédé à la clôture des 2 registres à ces mêmes date et adresse à 11h30.

Au cours de cette enquête 33 observations ont été inscrites sur les registres, 20 sur celui mis à disposition à la Mairie Annexe de la Bocca et 13 sur celui mis à disposition à la Capitainerie du Port Pierre Canto.

Aucune observation n'a été adressée par courrier à la Ville de Cannes ou formulée par mail sur le site [ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr).

Aucun dossier d'enquête publique n'a été demandé à la Ville de Cannes à titre payant.

Je n'ai, pour ma part, reçu que 2 personnes (du même bureau d'études) lors de mes 4 permanences.

J'ai fourni à ces personnes des explications et elles ont inscrit une observation en forme de suggestion que j'évoque dans la synthèse.

Compte tenu du faible nombre d'observations, j'en ai retranscrit l'intégralité dans le présent procès-verbal.

### **Observations figurant sur le registre déposé à la Capitainerie du Port Pierre Canto**

Jeudi 21 avril 2022 à 9 h 12

1) Pour Gazagnaire :

Réensabler la portion presque mise à nu permettra, en ricochet, de s'occuper au mieux de l'ensablement du port du Mouré rouge, par effet de vases communicants.

2) Pour Midi-Bocca :

Rajouter du beau sable fin blond en abondance permettra, en outre, de l'apport touristique, de

- créer une ligne régulière maritime à navettes électriques entre Mandelieu et le Vieux Port,

- créer aussi un ponton au droit de « Thalès Aliéna Space », vecteur d'emploi cannois importantissime pour l'économie locale. C'est un besoin.

3) Pour la Croisette :

A) Priorité au confort et à l'esthétique pour le prestige et la réputation haut de gamme de la cité des Festivals pour toutes activités annexes hors balnéaires.

B) je vois la digue sous-marine à fleur d'eau, qui a son rôle à jouer lors des tempêtes hivernales à coup de mer destructeurs du secteur privé de plages aménagées pour le public. Ça a de l'inhérence et de l'importance. Va de pair. Lié.

C) Ancrage des navires (paquebots et autres unités de navires de guerre, yachts...)

Madame TOSAN Gisèle « Lou Mистраou » 14, avenue Tristan Bernard

06400 CANNES Tel : 06 70 69 78 01

Mardi 3 mai

Il y a urgence. YCPC Port Canto

L'ensablement annuel de la Croisette est très attendu par les cannois et les touristes qui ont l'habitude de profiter d'une plage magnifique au sable blanc. Mireille Boissy

Opération nécessaire pour la conservation des plages Cannes et Croisette. M. Martin

A la permanence de David Lisnard Le mardi matin, Annick Vidal après réception d'un sms nous a conseillé de se rendre à la capitainerie du Port Canto en soutien de l'ensablement des plages de

Cannes. Projet d'une grande importance pour notre ville de Cannes. Mme Alice Sabbagh  
Résidence Vue des Îles Cannes

Opération nécessaire et utile à la conservation des plages. Guy Douzac 52 avenue roi Albert  
06400 Cannes

Mercredi 4 mai

Opération nécessaire. Monique Jadin Le Commodore Bd de la Croisette

Avis très favorable et nécessaire. Éric Devorzine( ?) 5 mots illisibles ...Y compris S/ Gazagnaire

Mercredi 11 mai

Ensablement des plages de la Croisette indispensable pour maintenir l'esthétique de celle-ci  
comme chaque année très attendu. Annick Vidal

L'ensablement est une nécessité absolue, il faut maintenir l'esthétique de notre patrimoine afin  
que nos touristes soient toujours émerveillés par Cannes et reviennent chaque année nous  
rendre visite. Christian Vidal VIVE CANNES

Jeudi 12 mai 2022.

Cannes est une ville mythique qui attire. La demande touristique est forte, l'offre doit être à la  
hauteur. La plage et son doux sable fin fait partie du rêve. Le réensablement me semble  
impératif, de façon régulière. Merci. Eliane Collinot Cannes 19bis rue Auguste Pardou.

Merci à Monsieur le Maire pour sa gestion admirable. Bien entendu cette initiative est  
cohérente avec le prestige de notre ville bien-aimée. Henry Dermange Secrétaire général du  
Yacht Club du Port Canto

Lundi 16 mai

Merci à Monsieur le Maire et je confirme que je suis tout à fait favorable à l'ensablage des  
plages Cannoises. Claude Nicole Moutirot

### **Observations figurant sur le registre déposé à la Mairie annexe de la Bocca**

Mercredi 4 mai

Si la Croisette semble moins impactée il vaut mieux anticiper et effectivement réensabler la  
plage. Pour Gazagnaire et Bocca-Midi cela est non seulement nécessaire mais primordial afin  
que les cannoises, cannois puissent profiter des plages sans oublier nos voisins qui viennent  
aussi se baigner à Cannes. J'approuve totalement. Maggy Belliard (06150)

Mercredi 4 mai

Avis plus que favorable pour le réensablement de toutes les plages dont Croisette Gazagnaire  
mais surtout la Bocca Midi et dans le secteur de la Bocca.

L'embellissement de Boccabana doit s'accompagner d'une offre suffisante de superficie de  
plages pour rendre cette partie de Cannes complètement attractive. Bernard Boyron

Mardi 10 mai

Avis plus que favorable pour embellir les plages. L'ensablement est utile et nécessaire pour les cannois et boccassiens et en plus pour nos visiteurs. M. et Mme Barnier 6 rue Louis Brouchier 06150 Cannes la Bocca.

Tout à fait d'accord avec le réensablement des plages qui favorise l'embellissement de notre bord de mer et favorise l'accueil des estivants.

M. et Mme Viguié Résidence l'aube F60 55 avenue Michel Jourdan

Avis très favorable au réensablement des plages. L'embellissement constant de notre littoral est un merveilleux projet pour notre cadre de vie et qualité de vie, pour nous, cannois et boccassiens et nos visiteurs. Fièr d'être cannoise et bocassienne. Nicole Tredez 48 avenue Sainte-Marguerite 06150 Cannes

Mercredi 11 mai

Tout à fait favorable pour l'ensablement des plages de La Bocca surtout la 29.

Mme Capriolo Nicole, 6 avenue Pierre Semard 06150 Cannes

Avis favorable pour l'ensablement des plages du boulevard du Midi surtout à La Bocca.

Melle Cogno Sylvie 6 avenue Pierre Semard 06150 Cannes

Jeudi 12 mai

Il est plus que temps de réensabler les plages qui chaque année se réduisent surtout face à La Bocca. Roland Aurain 112 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca

Plein accord avec ce qui est énoncé ci-dessus. Colette Aurain 112 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca

Favorable pour l'ensablement des plages de La Bocca et essentiellement la 29 et le nettoyage de la descente (handicapés et poussettes). Mme Fleury Noëlle La Goélette 64 avenue de la Roubine 06150 La Bocca

Idem pour Mme Le Crevier Patricia 132 av. Maurice Chevalier 06150 La Bocca

Tout à fait d'accord pour l'ensablement des plages et surtout la 29 qui est minable et le nettoyage de la descente au 29 qui est fort ensablée un gros handicap pour les poussettes et les fauteuils roulants. Mme Dumas-Dossmann Le Clos St-Jean B 117 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca

Lillian Coinus Pion Résidence Royal Palm 20 Bd du Midi Louise Moreau 06150 Cannes

Je suis également favorable à l'ensablement des plages. Que deviendrait le boulevard du Midi Louise Moreau sans les plages. Il serait déserté par les touristes. Il faudrait agrandir les plages sur la mer.

Costenoble Sophie 52 avenue de la Roubine 06150 Cannes La Bocca

Je suis tout à fait favorable au réensablement des plages de Cannes.

A quoi aurait servi de faire Boccacabana si on a plus de plages.

Après la réalisation des travaux Boccacabana puis bientôt La Darse, gardons nos plages, alors oui il faut absolument réensabler ces belles plages.

Dany Durel 52-54 avenue de la Roubine 06150 Cannes

Lundi 16 mai

OK pour le réensablement (signature illisible) 5 rue des plaqueminiers Le clos des Lavandins

Tout à fait d'accord pour le réensablement des plages de La Bocca

Dronet Joseph 12 impasse des Floribondas Cannes La Bocca

Après lecture du dossier de rechargement des plages de Cannes nous tenions à apporter une information importante concernant la fourniture de sables respectant les caractéristiques granulométriques et qualitatives souhaitées, étant situés à proximité immédiate des plages de Cannes (quelques kilomètres). En effet un projet de dragage du Riou de l'Argentière est en cours et permettrait de fournir 2500 m<sup>3</sup> de sable. Ceci permettrait de réduire considérablement le bilan carbone par rapport aux provenances prévues (Le Bausset et Villeneuve-Loubet) dans le sens d'une diminution de la consommation de la ressource minérale. B.E. Pierre Louis Villeneuve-Loubet M. Louis et Mme Guilbert

Mardi 17 mai

Je suis pour le projet d'ensablement

Bertrand JP 1 avenue Francis Tonner La Bocca Cannes

Vendredi 20 mai

Nous espérons que les plages de La Bocca ne seront pas oubliées pour le réensablement plus que nécessaire. Yvonne et Lucien DALON

### **SYNTHESE**

Il se dégage de l'ensemble de ces observations une adhésion au projet puisqu'aucune observation ne fait état d'une opposition, ni même d'une réserve.

Le réensablement des plages apparaît comme une contribution nécessaire au maintien de la qualité du cadre de vie pour les cannois comme pour les touristes.

La moitié des observations figurant aux registres fait allusion au projet dans son ensemble sans entrer dans le détail des 3 sites ni même parfois les nommer.

Les autres observations évoquent un site en particulier, parfois deux ou même les trois sites concernés.

#### **Gazagnaire**

Dans une observation, un lien avec l'ensablement du port du Mouré rouge est établi, le réensablement de la plage Gazagnaire apparaissant comme une opération de « vases communicants ».

Ce principe a été étudié par la Ville de Cannes mais il s'est avéré que le sable provenant du Port du Mouré rouge n'était pas utilisable pour le rechargement de la plage Gazagnaire en raison de sa mauvaise qualité physico-chimique.

#### **Croisette**

Le réensablement des plages de la Croisette est vu comme une contribution forte à l'attractivité de Cannes en termes d'activités touristiques et événementielles, s'agissant d'un lieu prestigieux et emblématique.

**Bocca-Midi :**

Un tiers des observations concerne les plages de Bocca-Midi, plus précisément celles de La Bocca et toutes figurent sur le registre déposé à la Mairie annexe de La Bocca.

Le réensablement est d'autant plus souhaité qu'il est perçu comme s'intégrant dans les projets de requalification « Boccacabana » et de réhabilitation de la Darse.

Il est mis un accent particulier sur la plage 29 dans 3 observations.

Il convient de noter qu'aucune observation ne concerne la dimension environnementale et écologique du projet dont on aurait pu imaginer qu'il suscite au moins des questions, compte tenu de la proximité de milieux marins sensibles.

Par ailleurs, aucune observation ne fait allusion à la technique de réalisation du projet, à une exception notable, celle d'un bureau d'études qui propose la fourniture de sable de qualité et de granulométrie compatible, provenant d'un dragage du Riou de l'Argentière, actuellement en cours et susceptible de fournir un volume de 2500 m3.

La fourniture de sable provenant de ce site situé à quelques kilomètres de Cannes aurait pour effet d'en diminuer le bilan carbone par rapport à ce qui est prévu dans le projet.

Le dossier n'appelant pas de question particulière de ma part je me bornerai à vous poser celle formulée par le bureau d'études quant à l'éventuelle prise en compte de sa proposition, qui me semble digne d'intérêt en ce qu'elle s'inscrit dans une démarche de préservation de la ressource minérale et de limitation de l'impact du transport.

Conformément à l'article R123- 18 du Code de l'Environnement, vous disposez de 15 jours pour produire vos observations en réponse au présent procès-verbal.

Fait à Golfe Juan, le 25 mai 2022

Gérard RENAUD

## L'ADJOINT AU MAIRE

ADJOINT EN CHARGE DES TRAVAUX, DES PROJETS STRUCTURANTS,  
DE L'AMENAGEMENT DU LITTORAL ET DES PLAGES,  
DES ESPACES VERTS, DE LA QUALITE DE VIE,  
DE L'ATTRACTIVITE, DE L'ACCESSIBILITE-SECURITE  
DES ESPACES PUBLICS, DE LA PROPRETE URBAINE,  
DES TAXIS ET DES CULTES



Ville de Cannes

M. GERARD RENAUD  
COMMISSAIRE ENQUETEUR  
3, AVENUE DE LA POSTE  
LE GALATEE  
06220 GOLFE JUAN

### OBJET : REENSABLEMENT DES PLAGES

REF. : DGST/ESPACES\_PUBLICS - 22006419DS

DOSSIER SUIVI PAR : F. BIANQUIS/SG

P.J. : 1 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES ET  
ORALES

Cannes, le

7 JUIN 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique menée pour l'opération de réensablement des plages de Cannes, je tiens tout d'abord à vous remercier pour le procès-verbal de synthèse transmis le 25 mai dernier qui indique notamment une adhésion au projet et le fait que le réensablement des plages apparaît comme une contribution nécessaire au maintien de la qualité du cadre de vie.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question sur l'observation émise par un bureau d'études proposant la fourniture de sable provenant d'un dragage en cours du Riou de l'Argentière qui serait susceptible de fournir un volume de 2500m<sup>3</sup>, je vous apporte ci-dessous quelques précisions.

Tout comme il est prévu de draguer et réutiliser le sable s'accumulant dans les chenaux de navigation des plages de la Croisette, il peut effectivement être envisagé de réutiliser le sable issu du dragage du Riou de l'Argentière.

En effet, dans un but de limiter le bilan carbone dû à l'extraction du matériau et à son transport, il pourra être étudié la possibilité de réutiliser ce sable provenant d'un site situé à quelques kilomètres.

Cependant, avant de pouvoir être disposé sur les plages de Cannes, ce sable devra être compatible avec celui déjà en place.

Bien que le bureau d'études annonce que la qualité et la granulométrie du sable sont compatibles, des analyses plus précises devront montrer cette compatibilité, autant en termes de granulométrie qu'en termes de qualité physico-chimique.

TOUTES LES REPONSES  
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire  
Mairie de Cannes  
CS 30140  
06414 Cannes CEDEX  
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00  
Mél.: [mairie@ville-cannes.fr](mailto:mairie@ville-cannes.fr)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [mairie@ville-cannes.fr](mailto:mairie@ville-cannes.fr). Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page [www.cannes.com/rgpd](http://www.cannes.com/rgpd).

Page 1 / 2

Le sable du Riou de l'Argentière devra également être compatible d'un point de vue qualité paysagère. La couleur devra être sensiblement identique à celle du sable déjà présent. En effet, les plages de Cannes étant réputées pour leur qualité paysagère, et étant situées au sein du site inscrit « bande littoral de Nice à Théoule », « Promenade de la Croisette », mais aussi au sein d'un site classé « Parties du Domaine Public Maritime à Cannes », le sable du Riou de l'Argentière ne devra pas détériorer les particularités de ces sites.

Il convient enfin de préciser qu'au regard des volumes présentés par le bureau d'étude (extraction d'un volume total de 2500m<sup>3</sup>) et des volumes nécessaires (11 700m<sup>3</sup> annuels), si ces sédiments présentaient les compatibilités évoquées ci-dessus, ils ne viendraient qu'en complément des apports nécessaires pour le réensablement des plages. Par ailleurs, le calendrier de disponibilité du sable devra lui aussi correspondre à la date du début des travaux dont l'ouverture du chantier est prévue à partir du mois de mai de chaque année.

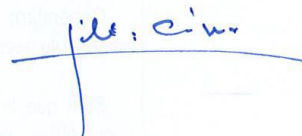
J'apporte, en outre, à votre attention que, depuis mars 2019, la Ville dispose d'un marché d'accord-cadre d'une durée de quatre ans avec une entreprise pour le réensablement annuel des plages ; le cahier des charges de ce marché indique les caractéristiques du sable à prévoir et le titulaire actuel a été retenu en validant un échantillon d'apport de sable correspondant à une carrière donnée.

Contractuellement, la commune ne peut donc pas imposer à l'entreprise de changer de fournisseur de sable.

En revanche, si le sable issu du dragage du Riou de l'Argentière remplit toutes les exigences requises, la Ville pourra alors informer l'entreprise qu'un sable de qualité identique est disponible à proximité du site, sans pour autant pouvoir l'imposer à l'entrepreneur. Il est à prévoir que si son prix achat et son acheminement présentent un coût avantageux pour l'entreprise, celle-ci orientera sa décision en faveur de la réutilisation du sable du Riou de l'Argentière.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjoint délégué,  
Gilles CIMA



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
SERVICE RESSOURCES ET OPTIMISATION  
ADMINISTRATION GENERALE  
DIRECTION ADJOINTE  
ACTES ADMINISTRATIFS



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,  
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,  
Vice-Président du Conseil départemental,  
Président de l'Association des Maires de France,**

**CERTIFIE**

Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral n°2022-254 du 15 mars 2022, portant ouverture d'une enquête publique unique pour trois demandes d'autorisation environnementale relatives au projet de rechargement d'entretien pluriannuel sur la commune de Cannes, sur trois secteurs Bocca Midi, Croisette et Gazagnaire, ont été affichés du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 mai 2022 inclus :

- en mairie principale, à l'hôtel de Ville annexe de La Ferrage et en mairies annexes Bocca et Ranguin ;
- à la Capitainerie du port Canto.

Cannes, le **30 MAI 2022**

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,



Odile GOUNY-DOZOL